



HAL
open science

Brève histoire de l'instauration d'une politique linguistique pour le secteur LANSAD

Séverine Wozniak

► To cite this version:

Séverine Wozniak. Brève histoire de l'instauration d'une politique linguistique pour le secteur LANSAD. *Les Langues Modernes*, 2017, 1, pp.84-91. <hal-05599691>

HAL Id: hal-05599691

<https://hal.science/hal-05599691v1>

Submitted on 22 Apr 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Ceci est une version post-print, veuillez SVP citer la publication originale :

Wozniak, Séverine. (2017). Brève histoire de l'instauration d'une politique linguistique pour le secteur LANSAD. *Les Langues Modernes*, 1, 84-91.

La présente note vise à exposer succinctement quelques éléments pertinents pour la conception d'une politique linguistique d'établissement de l'enseignement supérieur et de la recherche du secteur LANSAD¹. Elle prend sa source à la fois dans notre expérience de mise en place et de suivi stratégique et opérationnel de la politique linguistique d'une université française formant près de 17 000 étudiants des domaines DEG² et SHS³ et est éclairée par la lecture des *18 mesures pour une politique des langues à l'Université de Genève* qui décline en six axes la politique linguistique d'établissement : les conditions linguistiques d'admission aux formations, l'enseignement des langues, les langues d'enseignement, des activités de recherche, de fonctionnement administratif et de communication externe. Dans notre propos liminaire, nous évoquons l'état de l'art concernant la recherche sur les politiques linguistiques dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du secteur LANSAD en France. Notre réflexion se structure ensuite autour de trois points de convergence entre la question des langues vivantes étrangères et celles de la formation, de la recherche et des relations extérieures et internationales.

1. Politique linguistique dans le secteur des langues pour spécialistes d'autres disciplines en France

En ce qui concerne les politiques linguistiques universitaires, la situation en France est différente de celles des universités helvétiques, qui bénéficient pleinement d'un enracinement historique du plurilinguisme. Dans un article de 2010, portant sur l'aménagement linguistique en Suisse, François Grin rappelle la force de l'expérience suisse, nation plurilingue, pionnière dans le domaine de l'aménagement linguistique et « l'usage qui a été fait [du plurilinguisme] dans la construction de la représentation nationale » (2010, p. 56). Il évoque la *Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques* de 2010 sur la gestion intégrée des langues, dans un contexte de modifications locales en termes de politique linguistique, puisque certains cantons ont décidé d'accorder la priorité à l'anglais comme première langue vivante étrangère enseignée (Grin, 2010, p. 71).

1/. langues pour spécialistes d'autres disciplines que les langues

2/. droit économie gestion

3/. sciences humaines et sociales

Les étudiants français n'ont pas cette expérience du plurilinguisme, or, l'objectif premier d'une politique linguistique universitaire dans le secteur LANSAD, pensée dans le contexte plus large d'une politique linguistique éducative à l'échelle nationale voire européenne (Beacco, 2007 ; Cenoz & Gorter, 2012), consiste à répondre au plus près aux besoins de la communauté à laquelle elle s'adresse. Dans le cas français, il s'agit en premier lieu de s'assurer que les étudiants sont en mesure de poursuivre à l'université leur apprentissage des langues vivantes, afin d'accroître leurs compétences langagières en langues étrangères et d'approfondir leurs connaissances interculturelles. Cette politique doit viser à favoriser l'innovation pédagogique dans l'apprentissage des langues, sur le modèle mis en place à l'Université de Strasbourg par exemple, afin de : « trouver des solutions pour stimuler l'apprentissage des langues de tous les étudiants en lui donnant du sens à la fois dans le cursus universitaire et dans des projets de mobilité et d'insertion professionnelle » (Poteaux, 2014, p. 22).

La réflexion scientifique des linguistes de spécialité sur la mise en place d'« une véritable politique des langues pour les non-spécialistes à l'université » (Frath, 2005), si elle ne propose pas un corpus vraiment développé (Barrault-Méthy, 2013, p. 35), est néanmoins centrée sur le domaine de connaissances à privilégier (réflexion sur la place de la recherche et de la formation en langues et cultures de spécialité), les aspects institutionnels (ressources humaines, structuration) et les outils pour y parvenir (centre de ressources en langues (CRL), développement de cours hybrides, dispositifs d'apprentissage en autonomie, application didactique, etc.). En 2005, Pierre Frath proposait un « cadre général pour l'apprentissage des langues pour les non-spécialistes » (Frath, 2005, p. 18), par le truchement de la mise en place d'un modèle idéal de politique linguistique pour le secteur LANSAD. Il plaçait en son cœur l'objet de connaissance, la langue, et prônait l'instauration de départements de langues pour non-spécialistes, animés par des enseignants-chercheurs. En termes d'objet de connaissance, l'anglais professionnel serait enseigné en priorité selon une gestion déconcentrée des équipes pédagogiques, puisque « pour les besoins professionnels, ce sera à chaque faculté de les spécifier » (Frath, 2005, p. 25). Se trouveraient aussi traitées dans cette politique des langues les questions de la certification, des secondes langues enseignées dans un objectif professionnel (selon un dispositif d'apprentissage pouvant retenir un « panachage entre le présentiel et l'autoformation » - Frath, 2005, p. 26), des langues MoDiMEs⁴ (notamment pour la mobilité Erasmus) et du FLE⁵. Au sujet de ces cours de FLE, Pierre Frath précise d'ailleurs : « [il] serait bon en outre que ce soit le même CRL qui propose le FLE et les langues MODIMES. Cela faciliterait

4/. moins diffusées et moins enseignées
5/. français langue étrangère

le recrutement des moniteurs-étudiants natifs et permettrait des contacts entre les étudiants étrangers et les locaux » (2005, p .26).

La robustesse d'un tel modèle « idéal », exposé il y a dix ans, est corroborée par les préconisations issues du projet *Langues et employabilité* (LEMP), cofinancé par la Commission européenne dans le cadre du programme EFTLV⁶. L'équipe LEMP a publié en 2014 un rapport d'enquête intitulé « Analyse des besoins des employeurs français au regard des compétences en langues étrangères » qui a été rendu public en juin 2015. Selon ses auteurs : « [la] compétence linguistique apparaît donc comme un facteur de compétitivité au niveau macroéconomique, et comme un élément clé de l'employabilité au niveau des individus » (LEMP, 2014, p. 7). De plus, une politique linguistique efficace devra « insister sur l'importance du choix de la seconde langue vivante (LV2) ; en France, 96% des élèves du secondaire étudient l'anglais comme première langue vivante (Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, 2014). La différenciation des profils et la valeur ajoutée se jou[ent] donc de plus en plus au niveau du choix de la LV2 » (LEMP, 2014, p. 10). À l'heure où l'insertion professionnelle est devenue une des missions de l'enseignement supérieur français, ces éléments constituent le socle de la réflexion sur les politiques linguistiques des universités françaises relevant du secteur LANSAD. Aussi, après avoir présenté ces quelques éléments clés à prendre en compte pour la mise en place d'une politique linguistique universitaire dans le secteur LANSAD, nous allons exposer le cas concret de l'instauration et du suivi de la politique linguistique de l'Université Pierre Mendès France Grenoble 2 (2012-2015).

2. Les langues dans les universités du secteur LANSAD

La première étape pour l'instauration d'une politique linguistique universitaire réside dans la mise en place d'une instance de coordination de toutes les actions liées aux langues vivantes étrangères dans l'établissement. Cette instance, composée d'un coordinateur par composante, de représentants des services des relations internationales, de la formation initiale et continue, de la recherche, conseille le responsable politique (chargé de mission ou vice-président « Politique des langues ») dont le rôle stratégique est d'élaborer et de superviser l'ensemble des volets de cette politique. Ce mode de gouvernance permet de prendre en compte les besoins propres à chaque public (Mourlhon-Dallies, 2008), puisque, compte tenu des spécificités disciplinaires, la certification la plus appropriée n'est pas la même pour des étudiants de droit et des étudiants de philosophie, le syllabus d'un cours de mandarin débutant est différent s'il est conçu pour des étudiants de gestion (connaissances langagières et discursives mais également connaissance du

6/. éducation et formation tout au long de la vie

monde de l'entreprise en Chine) et de musicologie (connaissances langagières et discursives mais également découverte de la musique traditionnelle chinoise), etc.

Le point de convergence le plus évident est sans doute l'articulation entre les langues vivantes étrangères et la formation. En effet, le plurilinguisme constitue une condition nécessaire pour l'accès à l'emploi qualifié en Europe. Concernant les référents, la politique linguistique d'établissement du secteur LANSAD s'appuie sur le CECRL⁷ et une carte de certifications qui vise à accompagner l'insertion professionnelle et la mobilité étudiante internationale. Les cours de langues sont très souvent organisés selon le principe de subsidiarité, afin de répondre au mieux aux attentes des étudiants et des équipes pédagogiques. On peut distinguer diverses catégories d'enseignements, qui correspondent souvent à des structures opérationnelles distinctes (Braud *et al.*, 2015a) qu'il conviendra de définir précisément :

- langues de spécialité, principalement en anglais (anglais juridique, anglais pour philosophes, historiens, etc.), souvent offerts dans les composantes car intégrés aux enseignements obligatoires dans les formations ;
- remédiation en anglais, organisée par des centres de langues de proximité afin de prendre en compte les besoins spécifiques de ce public fragile ;
- langues sur objectifs professionnels larges (allemand, espagnol, italien), souvent en option ;
- FLE pour les étudiants internationaux ;
- langues MoDiMEs.

Le deuxième point de convergence associe la question des langues vivantes à celle des problématiques de recherche. Dans le secteur LANSAD et pour les secteurs DEG et SHS en France, la langue de travail des chercheurs est généralement soit le français, soit l'anglais et la politique linguistique d'établissement doit impérativement proposer des dispositifs dont le but est d'accompagner l'activité de ces chercheurs (doctorants, post-doctorants ou titulaires) au sein des réseaux de recherche internationaux. La particularité des disciplines SHS au regard de cette question doit cependant être soulignée : au-delà de la nécessaire maîtrise de la langue de spécialité disciplinaire, sa terminologie (« anglais des contrats ») et ses genres spécialisés (connaissance du modèle « IMRaD⁸ » pour l'article de recherche en anglais), la connaissance fine des particularités du champ disciplinaire en langue cible semble un prérequis incontournable. En ce qui concerne la recherche en langues, notons que, dans le secteur LANSAD en France, la grande majorité des enseignants de langues titulaires n'ont pas le statut de chercheur ; de plus, une large part des enseignements est assurée par des vacataires (Braud *et al.*, 2015b).

7/. cadre européen commun de référence pour les langues

8/. « *Introduction, Methods, Results and Discussion* »

Aussi, la politique d'établissement se doit d'inclure une part de veille scientifique (conférences, ateliers d'échange de bonnes pratiques pédagogiques, etc.) dans les domaines de l'acquisition des langues secondes ou de la langue de spécialité par exemple. La constitution d'un réseau, sur le modèle du réseau des linguistes de spécialité de l'Université Grenoble Alpes (qui regroupe les enseignants de langues des trois établissements relevant du secteur LANSAD - DEG, SHS, STS⁹, sciences de l'ingénieur – sur le site de Grenoble) afin de stimuler la collaboration pédagogique et scientifique en langues de spécialité entre tous ses membres, peut constituer un socle de départ solide.

Enfin, le troisième point de convergence concerne le lien entre langues vivantes et relations internationales et extérieures. En effet, les activités liées aux langues étrangères intègrent les cours de Français langue étrangère – FLE (français sur objectifs universitaires, domaines DEG et SHS) ainsi que les certifications offertes aux étudiants internationaux. On peut bien entendu imaginer aller plus loin dans cette offre : pour les étudiants internationaux francophones, proposer des modules de connaissance du domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, ou sur l'espace culturel et politique français ou européen. Enfin, les lieux où se tiennent les cours de FLE (centres de langues par exemple) se révèlent souvent être des creusets privilégiés pour l'accueil intégré des étudiants internationaux (tandem linguistique, événements culturels, etc.).

3. La politique linguistique de l'Université Pierre Mendès France Grenoble 2 (2012-2015)

Le dispositif pédagogique proposé aux étudiants de l'Université Pierre Mendès France (spécialistes des domaines DEG et SHS de niveaux licence, master et doctorat) couvre l'ensemble de leurs besoins de formation linguistique :

- cours de langues de spécialité, principalement en anglais (anglais juridique, anglais pour philosophes, historiens, historiens d'art et musicologues, anglais économique, anglais pour la gestion, anglais des affaires, anglais pour psychologues et sociologues, anglais pour urbanistes) mais aussi en allemand et en espagnol, proposés au sein des huit composantes de l'université ;
- cours de remédiation en anglais, cours de langues à objectifs professionnels larges (allemand, espagnol, italien¹⁰) et cours de langues MoDiMEs (chinois, japonais, portugais et russe) organisés par le Centre de langues vivantes (CLV) et certaines composantes.

9/. sciences et techniques, domaine santé

10/. Avec l'anglais ce sont les quatre langues les plus utilisées au sein des entreprises françaises (LEMP 2014, p. 2).

Les cours de langues de l'UPMF sont, depuis plusieurs années maintenant, conçus en prenant en compte les attendus pédagogiques, le contenu, les descripteurs et la grille du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). L'équipe pédagogique du CLV a d'ailleurs pris part en 2014 au projet du Conseil de l'Europe coordonné par Brian North de l'*Eurocentres Foundation* visant à faire évoluer et mettre à jour certains descripteurs du CECRL. Au CLV, les étudiants sont en effet positionnés en amont du cours et/ou évalués selon une double grille : notation chiffrée et attestation de niveau de compétence langagière atteint en fin de formation. De plus, depuis 2012, les compétences langagières en anglais de l'ensemble des étudiants de troisième année de licences générales, soit plus de 1 500 étudiants par an, sont évaluées. Enfin, les étudiants sont invités à faire certifier leur niveau de compétence en langues par une certification externe.

Ces cours de langues sont organisés selon le principe de subsidiarité, afin de répondre au mieux aux attentes des étudiants. Ainsi, la totalité de ces cours sont organisés soit par les équipes pédagogiques de linguistes dans les composantes, soit par l'équipe pédagogique du CLV. Le CLV est un service commun de l'université qui forme en langue près de 2 000 étudiants par an. Créé en 1989, il est la plus ancienne structure mutualisée d'enseignement des langues pour spécialistes d'autres disciplines sur le campus grenoblois. Il a, en outre, accueilli la première médiathèque pour l'étude en autonomie des langues pour spécialistes d'autres disciplines sur le campus grenoblois et un des premiers laboratoires de langues du campus à la fin des années 1980. C'est au CLV qu'ont été conçus et mis en place les premiers cours d'autonomie guidée et d'auto-formation tutorée au tout début des années 1990, ainsi que les premières formations hybrides en langues (Raby & Baillé, 1997). Par le biais du développement des activités pédagogiques innovantes du CLV, les linguistes de l'Université Pierre Mendès France ont pleinement pris part aux projets communs d'ingénierie menés sur le site. Cette intégration apparaît notamment dans le rôle central joué par le CLV dans :

- le cycle d'accueil international de l'établissement (accueil et formation en FLE des étudiants internationaux, en échange ou en mobilité individuelle) ;
- les événements interculturels ;
- par son Bureau des stages à l'international, ciblant en priorité les étudiants de licence ;
- par son offre de cours : cours de langues MoDiMEs pour la préparation à la mobilité internationale et cours de français langue étrangère (français sur objectifs universitaires, domaines DEG et SHS) offerts à nos étudiants internationaux.

La coordination de ce dispositif est assurée au sein d'un Conseil des langues. Créé en 2012, le Conseil des langues est chargé d'assister la vice-présidente dans la définition et la mise en œuvre de la politique linguistique d'établissement qui concerne à la fois les composantes, le CLV et le Service des relations internationales. Il siège cinq fois par an. Il est présidé par la vice-présidente pour la politique des langues et se compose également de : la directrice de la Direction des formations et de la vie étudiante, la directrice du Service des relations internationales, la responsable administrative du CLV, les responsables des départements de langues de chacune des huit composantes, les enseignants titulaires du CLV, la gestionnaire de scolarité et la gestionnaire du positionnement du CLV.

Ainsi, les deux points saillants de la politique linguistique de l'UPMF sont l'expertise pédagogique dans le domaine de l'enseignement des langues aux spécialistes des autres disciplines pour les domaines DEG et SHS pour les langues de spécialité, la remédiation et les langues à objectifs professionnels larges. Le second point réside dans l'intégration des politiques linguistique et internationale de l'établissement (il est significatif à cet égard que ces deux domaines font l'objet d'un portefeuille unique au sein de l'équipe présidentielle de l'université). À l'aube de la fusion des trois universités grenobloises, cette politique linguistique et ses bénéfices pour les étudiants, locaux et internationaux, de l'université courent le risque d'un affaiblissement voire d'une disparition pure et simple, tant il est vrai, que, comme le note Pierre Frath, « [...] il n'y a pas de raison de croire que chaque université va imaginer une politique des langues correcte sans un cadre intelligent qui s'imposerait à tous. Et sans ce cadre, les éventuels bons résultats obtenus au niveau local risquent fort d'être remis en cause à chaque nouvelle élection d'un président d'université ou au départ de l'un ou l'autre des enseignants à l'origine de l'action » (2005, p. 19).

Pour conclure, nous pouvons souligner que, si la grande majorité des établissements d'enseignement supérieur relevant du secteur LANSAD en France n'ont pas encore défini de politique linguistique, néanmoins, la question se pose de façon de plus en plus récurrente. Aussi, il apparaît essentiel de poursuivre la réflexion sur le cadre général pour l'instauration de telles politiques afin d'en assurer la pérennité. Ces politiques linguistiques locales se doivent de prendre en considération en premier lieu le domaine de connaissance concerné (les langues et cultures de spécialité) mais également de proposer une structuration institutionnelle fondée sur les besoins du terrain dans un contexte de gestion des ressources humaines complexe, qui implique de réfléchir aux besoins en termes de formation de formateurs.

Références bibliographiques

BARRAULT-METHY, Anne-Marie. Les langues de spécialité au cœur des politiques linguistiques universitaires européennes. *Recherches et pratiques pédagogiques en langues de spécialité*, 2013, vol. 32, n° 1, pp. 33-60.

BEACCO, Jean-Claude. *De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue : Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*. Strasbourg : Conseil de l'Europe (Division des Politiques linguistiques), 2007.

BRAUD, Valérie, Philippe MILLOT, Cédric SARRÉ et Séverine WOZNIAK. 'You say you want a revolution...' Contribution à la réflexion pour une politique des langues adaptée au secteur LANSAD. *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité*, 2015a, vol. 34, n° 1, pp. 46-66.

BRAUD, Valérie, Philippe MILLOT, Cédric SARRÉ et Séverine WOZNIAK. Pour une formation de tous les anglicistes à la langue de spécialité. *Les Langues Modernes*, 2015b, vol. 3, pp. 67-76.

CENOZ, Jasone et Durk GORTER. Language policy in education : additional languages. In SPOLSKY Bernard (dir.). *The Cambridge Handbook of Language Policy*. Cambridge : Cambridge University Press, 2012, pp. 301-319.

FRATH, Pierre. Plaidoyer pour une véritable politique des langues pour les non-spécialistes à l'université. *Les Langues Modernes*, 2005, vol. 4, pp. 17-27.

GRIN, François. L'aménagement linguistique en Suisse. *Télescope*, 2010, vol. 16, n° 3, pp. 55-74.

LEMP : *Projet Langues et employabilité. Analyse des besoins des employeurs français au regard des compétences en langues étrangères.* Commission européenne, 2014, <http://www.ciep.fr/expertise-audit-langues/langues-etrangees-et-mobilite/langues-employabilite>, consulté le 2 mars 2016.

MOURLHON-DALLIES, Florence. *Enseigner une langue à des fins professionnelles*. Paris : Didier, 2008.

POTEAUX, Nicole. Les langues étrangères pour tous à l'université : regard sur une expériences (1991-2013). *Les dossiers des sciences de l'éducation*, 2014, n° 32, pp. 17-32.

RABY, Françoise et Jacques BAILLÉ. L'approche ergonomique des stratégies d'apprentissage dans l'apprentissage institutionnel d'une langue étrangères. *Les Cahiers de l'APLIUT*, 1997, vol. 16, n° 3, pp. 84-93.

RÉSEAU DES LINGUISTES DE SPÉCIALITÉ DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES. <http://reseau.spgrenoble.edublogs.org>, consulté le 2 mars 2016.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE. 18 mesures pour une politique des langues à l'Université de Genève. Document validé par le rectorat, le 26 mars 2012, http://www.unige.ch/rectorat/static/politique_langues.pdf, consulté le 2 mars 2016.

This is an extended summary, please quote the original publication:

Wozniak, Séverine. (2017). Brève histoire de l'instauration d'une politique linguistique pour le secteur LANSAD. *Les Langues Modernes*, 1, 84-91.

From policy design to implementation:

**Language policy in the LANSAD sector. The Case of Université Pierre Mendès France Grenoble 2
(France)**

This paper provides a concise overview of key elements that should be considered when designing and implementing an institutional language policy in higher education for the LANSAD sector (languages for specialists of other disciplines than modern languages and literature) in France. It draws both on practical experience gained through the strategic and operational implementation of a language policy in a French university with approximately 17,000 students in the social sciences and humanities, and on reflections inspired by international and European frameworks, notably the *18 Measures for a Language Policy at the University of Geneva*. The paper is grounded in current research on language policy in higher education and considers the specificities of LANSAD in the French university context. Unlike multilingual countries such as Switzerland, where higher education institutions benefit from a long-standing tradition of institutional plurilingualism, French students generally lack an authentic plurilingual experience prior to entering university. Consequently, institutional language policies in the LANSAD sector must primarily aim to ensure continuity and progression in foreign language learning throughout all curricula, while meeting students' academic, professional and intercultural needs.

The paper first outlines the state of the art concerning language policy research for the LANSAD sector in France. Although the literature remains relatively limited, previous research highlights several key dimensions: the centrality of Languages for Specific Purposes (LSP) as objects of knowledge, the institutional structures required to support language teaching, the role of LSP teaching and research, and the importance of pedagogical innovation. Early proposals for a comprehensive language policy framework for LANSAD students emphasized the need for dedicated language departments staffed by ESP practitioners and researchers, the prioritization of English for Specific Purposes (ESP) alongside other foreign languages, the development of certification pathways, the promotion of less widely taught languages, and the integration of French as a Foreign Language (FLE) for international students. Building on these theoretical foundations, the article identifies three major points of convergence between language policy and the core missions of higher education institutions: training, research and international relations.

- The first point of convergence concerns the relationship between foreign language teaching and academic training. Multilingual skills are increasingly recognized as a prerequisite for qualified employment and professional mobility in Europe. An effective institutional language policy in the LANSAD sector must therefore rely on shared reference frameworks such as the Common European Framework of Reference for Languages (CEFR), as well as on a coherent certification strategy aligned with employability and international mobility objectives. Language provision should be organized according to the principle of subsidiarity in order to accommodate disciplinary specificities and student needs. This generally leads to a diversified institutional offer including: ESP courses integrated into degree programs; remediation courses addressing targeted difficulties; German, Spanish and Italian for Professional and Occupational Purposes; FLE courses for international students; and courses in less widely taught and less commonly used languages.
- The second point of convergence links language policy with research activities. In the LANSAD context, particularly in the social science and humanities, researchers typically work in French and/or English, making language competence a critical factor for participation in international research networks. Institutional language policies must therefore include support mechanisms tailored to researchers, doctoral candidates and post-doctoral researchers, focusing not only on discipline-specific terminology and academic genres but also on an in-depth understanding of disciplinary cultures. Given that many language teachers in the LANSAD sector do not hold research status and that teaching is often ensured by part-time staff, institutions are encouraged to integrate scientific monitoring activities, professional development, and pedagogical exchange networks in LSP and second language acquisition.
- The third point of convergence concerns international relations. Language policies necessarily encompass FLE provision for international students, including French for academic purposes in the social sciences and humanities, as well as certification schemes facilitating integration and mobility. The paper argues that language centers can play a key role in the integrated reception of international students by offering linguistic tandem programs, intercultural activities and courses addressing knowledge of the French and European higher education systems. In this perspective, language teaching spaces become key sites for fostering intercultural exchange and institutional openness.

The final section of the article presents a detailed case study of the institutional language policy implemented at Université Pierre Mendès France Grenoble 2 (France) between 2012 and 2015. The policy covered undergraduate, graduate and doctoral students in the social sciences and humanities and provided a comprehensive language offer including ESP courses embedded in disciplinary

curricula, remediation courses, Languages for Professional Purposes, less widely taught languages, and FLE for international students. All courses were designed in accordance with the CEFR and combined grading with CEFR-level attestation. Systematic language assessment was implemented for all third-year undergraduate students, ensuring institutional monitoring of language competence development.

A key structural feature of this policy was the central role played by the university Language Centre (Centre de Langues Vivantes, CLV), a long-standing shared service with a strong tradition of pedagogical innovation, autonomous learning, hybrid course design and international student support. Governance was ensured through a dedicated Language Council, created in 2012, bringing together academic, administrative and international relations staff under the leadership of the Vice-President in charge of language policy.

The paper concludes by highlighting both the strengths and the weaknesses of local institutional language policies in the French LANSAD sector. While awareness of the importance of such policies is growing, their sustainability remains highly dependent on institutional governance, human resources and local context. The paper argues for the need to continue developing a coherent and stable general framework for institutional language policies, one that fully recognizes LSP as a central domain of knowledge and supports long-term pedagogical, scientific and organizational coherence.